



Le Bavard d'Upton

« Source de culture, source d'inspiration... »

810, rue Lanoie, Upton (Québec) J0H 2E0 • www.upton.ca

Enfin le printemps...



facebook

Visitez la page Facebook
du regroupement récréatif
d'Upton.



Robert Leclerc
Maire



Mathieu Beaudry
Conseiller #01



Barbara Beugger
Conseillère #02



Éric Jodoin
Conseiller #03



Claude Larocque
Conseiller #04



Pierre Dufresne
Conseiller #05



Kelly Huard
Conseillère #06

COORDONNÉES:

Bureau municipal:
810, rue Lanoie
Upton (Québec) J0H 2E0
Téléphone: 450 549-5611
Télécopieur: 450 549-5045
Courriel: info@upton.ca
Site internet: www.upton.ca

HEURES D'OUVERTURE:

Bureau municipal:
Lundi au jeudi: 8 h 30 à 16 h 30
(Fermé de 12 h à 13 h)
Service de voirie:
Lundi au vendredi:
horaire variable

Chères citoyennes et chers citoyens,

Le printemps est enfin là! Les doux rayons du soleil vont nous redonner de l'énergie pour débiter nos tâches printanières. Pourquoi ne pas profiter du printemps pour visiter le Parc Nature de la région d'Acton? N'oubliez pas que votre chien doit être promené en laisse car l'animal en liberté risque d'effrayer les randonneurs.

Dès le 3 avril, nous recommencerons à bénéficier de la collecte hebdomadaire des matières organiques placées dans les bacs bruns. Un tri adéquat des matières nous permet de détourner chaque année de l'enfouissement environ 50 % des matières collectées à la rue. Les matières organiques peuvent être dommageables pour notre environnement lorsqu'elles sont enfouies et nous sommes privilégiés de pouvoir bénéficier du service de collecte à trois voies sur le territoire de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains. Il est important d'utiliser ce service mis à notre disposition et de se rappeler que les matières organiques acceptées dans le bac brun sont celles décrites sur le site Internet de la Régie au www.riam.quebec.

À partir du 31 mars 2024 jusqu'au 15 novembre 2024 inclusivement, vous pouvez vous stationner dans les rues sur le territoire de la Municipalité sauf aux endroits où il y a des panneaux l'interdisant.

Je vous rappelle que les abris temporaires (tempo) sont autorisés jusqu'au 15 avril inclusivement. La toile et l'armature doivent être retirées et entreposées.

Je vous invite à participer à l'inauguration du Parc LÉO JOUBERT. L'évènement se tiendra le 25 mai 2024 de 11h à 15h dans le parc lui-même, accès via la rue du Notaire. Sur place, il y aura le dévoilement de l'enseigne, un groupe de musique, un Foodtruck (queues de castor et poutines), du maquillage pour les enfants et un jeu gonflable. Ce sera une belle occasion de se réunir en famille et entre amis en plus, d'honorer la mémoire de Léo Joubert. J'espère vous y retrouver en grand nombre et que la météo sera de notre côté!

Enfin, la fonte de la neige et un temps plus clément sont propices, pour certains, aux excès de vitesse. Je vous prie de redoubler de prudence alors que nos enfants seront de plus en plus nombreux à marcher ou à utiliser la bicyclette pour se rendre à l'école.

Profitez de cette belle saison pour passer de bons moments à l'extérieur.

Robert Leclerc, maire

SERVICES MUNICIPAUX

Lyne Rivard	Directrice générale et greffière-trésorière	549-5611
Roger Garneau	Directeur des travaux publics	549-5611
Benoit Gauthier	Directeur du Service de sécurité incendie benoit.gauthier@upton.ca	549-5611
Service de l'urbanisme	inspecteur@upton.ca	549-5611, poste 104
Service des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire	rroupton2023@gmail.com	549-5611
SPA de Drummond	Société Protectrice des Animaux de Drummond – info@spad.ca	819 472-5700
Séance du conseil	Le premier mardi de chaque mois à 20 h au sous-sol du bureau municipal (sauf exception) *Veuillez entrer par la porte arrière.	

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Upton tenue **mardi le 5 mars 2024 à 20h00** en salle du conseil situé au 810, rue Lanoie conformément à l'avis public donné à cet effet, à laquelle séance sont présents :

Mesdames le conseillères : Kelly Huard
Barbara Beugger

Messieurs les conseillers : Mathieu Beaudry
Claude Larocque
Éric Jodoin

Monsieur le conseiller Pierre Dufresne est absent.

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Robert Leclerc.

Madame Lyne Rivard, directrice générale et greffière-trésorière est également présente.

1. Ouverture de la séance

Le président constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2. Administration générale

2.1 Adoption de l'ordre du jour

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 mars 2024 et qu'il s'en déclare satisfait;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Barbara Beugger, appuyé par Claude Larocque

Le sujet énuméré au point 2.7 est reporté à une séance ultérieure

Le sujet énuméré au point 2.8 est retiré.

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2.2 Adoption – Procès-verbal

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2024 et déclare en avoir pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Jodoin, appuyé par Mathieu Beaudry

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2.3 Comptes à payer

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont obtenu les informations utiles à leur prise de décision concernant les comptes à payer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Larocque, appuyé par Mathieu Beaudry

ET RÉSOLU d'accepter la liste des comptes à payer du mois de février 2024 pour une somme de 272 860.10 \$ et d'entériner les comptes payés durant ledit mois pour une somme de 67 299.40\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2.4 Première période de questions du public

2.5 Dépôt du registre de dons et commandites

Le registre de dons et commandites remis selon la Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton est

déposé et les membres du conseil municipal en prennent connaissance.

2.6 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2024-375 modifiant le règlement 2023-359 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Municipalité d'Upton

Avis de motion est par la présente donné par monsieur/madame le conseiller, Mathieu Beaudry, qu'un projet de règlement sera soumis à ce conseil à sa prochaine séance ou à une séance subséquente dans le but d'amender certaines annexes du règlement numéro 2023-359 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Municipalité d'Upton.

Conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec, le conseiller, monsieur,

Mathieu Beaudry dépose une copie du projet de règlement numéro 2024-375 modifiant le règlement

2023-359 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Municipalité d'Upton.

2.7 Imposition d'un avis de réserve pour fins publiques sur les lots numéro 1 958 470 et numéro 1 958 489

Ce point est reporté

3. Sécurité publique

3.1 Rapport d'activité du Service de sécurité incendie du mois de février 2024 et dépôt des prévisions d'achat pour le mois de mars 2024

La directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport du Service de sécurité incendie, pour le mois de février ainsi que les prévisions des dépenses pour le mois de mars 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Jodoin, appuyé par Claude Larocque

ET RÉSOLU d'approuver, pour le mois de mars 2024, un budget de 6 125 \$, plus les taxes applicables, pour le service de sécurité incendie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

4. Transport

4.1 Prévision des dépenses aux travaux publics pour le mois de mars 2024

La directrice générale et greffière-trésorière dépose les prévisions des dépenses pour le service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Kelly Huard, appuyé par Barbara Beugger

ET RÉSOLU d'approuver, pour le mois de mars 2024, un budget de 36 306,49 \$, plus les taxes applicables, pour les travaux à exécuter par le Service des travaux publics.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

5. Hygiène du milieu

5.1 Offre de service professionnel - Achat de débordemètre

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite procéder à l'achat de débordemètres pour améliorer la gestion de l'eau sur son territoire ;

ATTENDU QUE cette initiative s'inscrit dans le cadre d'efforts continus pour assurer une gestion responsable des ressources en eau ;

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

ATTENDU QUE la compagnie Avensys Solutions Inc. a soumis une offre pour ce projet, s'élevant à un montant total de 4 259.82 \$, taxes non comprises;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Jodoin appuyé par Claude Larocque

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accepte l'offre de la compagnie Avensys solutions inc. pour l'achat d'un Débordemètre afin d'enregistrer les débordements d'eaux usées au coût de 4 259.82 \$, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

5.2 Service professionnel en ingénierie - Dossier Les Fermes Burnbrae Ltée

CONSIDÉRANT QUE la qualité de l'eau potable est une priorité pour la Municipalité et qu'il est essentiel de s'assurer que les normes de sécurité et de qualité sont respectées;

CONSIDÉRANT QU'il est de la responsabilité de la Municipalité, envers les citoyens, de prendre des mesures préventives et proactives pour garantir la sécurité et la santé publique en matière de ressources en eau potable;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit signer un protocole d'entente sur l'utilisation d'eau potable avec Les Fermes Burnbrae Ltée;

CONSIDÉRANT QUE la collaboration avec des experts en ingénierie externes permettra d'obtenir des recommandations objectives et pertinentes pour améliorer la gestion et l'utilisation de l'eau potable dans la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire qu'un professionnel effectue une visite afin de comprendre les installations et le drainage des eaux;

CONSIDÉRANT QUE la firme Consultec INC a l'expertise nécessaire pour accompagner la Municipalité dans cette démarche;

CONSIDÉRANT QUE le taux horaire de l'offre de services de la firme Consultec INC est fixé à 120 \$ par heure;

CONSIDÉRANT la recommandation de Me Poupart en faveur de l'engagement de la firme Consultec INC pour ce dossier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Barbara Beugger appuyé par Éric Jodoin

ET RÉSOLU :

QUE Le conseil municipal accepte l'offre de services de la firme Consultec INC au tarif de 120 \$, par heure.

QUE la directrice générale et greffière trésorière, madame Lyne Rivard, soit autorisée à engager la firme consultec INC pour fournir les services mentionnés ci-dessus dans le cadre du dossier Les Fermes Burnbrae Ltée;

QUE la directrice générale et greffière trésorière, madame Lyne Rivard, soit autorisée à signer tout document relatif à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

6. Santé et bien-être

7. Aménagement, urbanisme et développement

7.1 Offre de service professionnel – Réalisation d'un plan particulier d'urbanisme

CONSIDÉRANT QUE le Plan particulier d'urbanisme (PPU) est un outil de planification et de gestion du

territoire qui vise à encadrer le développement urbain de manière cohérente et durable ;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation d'un PPU permet de mettre en place des règles d'aménagement et de construction adaptées aux spécificités du territoire ;

CONSIDÉRANT QUE le PPU offre une vision à long terme de l'aménagement du territoire, en tenant compte des besoins et des aspirations des citoyens ;

CONSIDÉRANT que l'entreprise Apur Créatif a soumis une offre de service professionnelle pour la réalisation dudit plan ;

CONSIDÉRANT que le montant forfaitaire proposé par Apur Créatif pour la réalisation du plan s'élève à 21 700 \$;

EN CONSÉQUENCE, IL EST proposé par Mathieu Beaudry, appuyé par Claude Larocque,

ET RÉSOLU :

D'octroyer le mandat à l'entreprise Apur Créatif pour la réalisation du plan particulier d'urbanisme pour un montant forfaitaire de 21 700 \$ plus les taxes applicables ;

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Lyne Rivard de signer tout document nécessaire à la conclusion de cette entente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

7.2 Adoption du règlement numéro 2023-369-01 modifiant le Règlement numéro 2023-369 de l'usage de camions de cuisine sur le territoire de la Municipalité d'Upton

ATTENDU le règlement 2023-369 intitulé « Règlement relatif à l'usage de camions de cuisines sur le territoire de la Municipalité d'Upton » adopté le 7 novembre 2023 conformément articles 4, 10 (2°) et 85 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q. c. C-47.1);

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement 2023-369 à l'alinéa 10 de l'article 11 concernant la tarification des droits d'émission du certificat d'autorisation puisque ce dernier doit être dans le Règlement de tarification;

ATTENDU QU'un avis de motion et de présentation du présent règlement a dûment été donné à la séance régulière du 6 février 2024;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont reçu plus de 72 heures avant la présente assemblée, le projet de règlement 2023-369-01;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Barbara Beugger, appuyé par Éric Jodoin

ET RÉSOLU d'adopter le règlement 2023-369-01 modifiant le règlement 2023-369 relatif à l'usage de camions de cuisine sur le territoire de la Municipalité d'Upton.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

7.3 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2024-373 modifiant le Règlement numéro 2002-102 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme.

Avis de motion est par la présente donné par monsieur conseiller, Mathieu Beaudry, qu'un projet de règlement sera soumis à ce conseil à sa prochaine séance ou à une séance subséquente dans le but d'amender le Règlement numéro 2002-102 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

Conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec, le conseiller, monsieur Mathieu Beaudry

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

dépose une copie du projet de règlement numéro 2024-373 modifiant le Règlement numéro 2002-102 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme.

7.4 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2023-374 modifiant le Règlement des permis et certificats numéro 2002-93 afin de préciser les documents d'accompagnement requis lors de la présentation d'une demande de permis.

Avis de motion est par la présente donné par monsieur/madame le conseiller, Claude Larocque, qu'un projet de règlement sera soumis à ce conseil à sa prochaine séance ou à une séance subséquente dans le but d'amender le règlement numéro 2002-93 des permis et certificats de la Municipalité d'Upton afin de préciser les documents d'accompagnement requis lors de la présentation d'une demande de permis;

Conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec, le conseiller, monsieur, Claude Larocque dépose une copie du projet de règlement numéro 2024-374 modifiant le Règlement des permis et certificats numéro 2002-93 afin de préciser les documents d'accompagnement requis lors de la présentation d'une demande de permis.

7.5 Offre de service professionnel - Modifications règlementaires

ATTENDU QUE la Municipalité d'Upton souhaite bénéficier de services professionnels pour le traitement et la rédaction des projets d'amendements à la réglementation municipale ;

ATTENDU QUE la firme Apur Créatif propose ses services pour accompagner la Municipalité dans la réalisation de ce mandat ;

ATTENDU QUE la firme Apur Créatif propose une formule de "banque d'heures" pour la réalisation de ce mandat, avec un budget de 10 000 \$ incluant les taxes applicables ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Jodoin, appuyé par Kelly Huard

ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité d'Upton accepte l'offre de service professionnel de la firme Apur Créatif pour le traitement et la rédaction des projets d'amendements à la réglementation municipale;

QUE la Municipalité autorise l'utilisation d'une formule de "banque d'heures" pour ce mandat, avec un budget maximal de 10 000 \$, incluant les taxes applicables;

QUE la directrice générale soit autorisée à signer tout contrat ou accord nécessaire à la réalisation de ce mandat, au nom de la Municipalité d'Upton.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

7.6 Demande de permis de colportage - Groupe Maskatel Québec S.E.C.

ATTENDU QUE l'entreprise Groupe Maskatel a soumis une demande pour l'obtention d'un permis de colportage sur le territoire de la Municipalité

ATTENDU QUE l'entreprise Groupe Maskatel est une entreprise légalement enregistrée et opérant dans le domaine des télécommunications et de l'informatique ;

ATTENDU QUE les activités de colportage des agents de Groupe Maskatel sont conformes aux dispositions légales en vigueur et respectent les règles éthiques et professionnelles ;

ATTENDU QUE l'entreprise Groupe Maskatel s'est engagée à former ses agents pour garantir le respect des droits des

résidents et à fournir toute information requise par les autorités compétentes ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST proposé par Éric Jodoin, appuyé par Claude Larocque

ET RÉSOLU :

QUE la municipalité autorise l'inspecteur en bâtiment et environnement, M. Luc Munier, à accorder un permis de colportage à l'entreprise Groupe Maskatel pour une période s'étendant du 18 mars 2024 au 18 avril 2024;

QUE le permis de colportage autorise les agents de Groupe Maskatel à exercer leurs activités de démarchage et de promotion des services de télécommunications et d'informatique dans tout le territoire de la Municipalité;

QUE l'entreprise Groupe Maskatel est tenue de veiller à ce que ses agents portent une identification claire indiquant qu'ils agissent pour le compte de l'entreprise;

QUE l'entreprise Groupe Maskatel sera responsable de tout manquement à la réglementation en vigueur en matière de colportage et pourra se voir retirer le permis en cas de non-respect des conditions énoncées dans la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

8. Loisir, culture et vie communautaire

8.1 Demande du Défi cycliste au profit de la Fondation Santé Daigneault-Gauthier

CONSIDÉRANT QUE le 9 juin 2024 se tiendra le Défi cycliste au profit de la Fondation Santé Daigneault-Gauthier;

CONSIDÉRANT QUE la Fondation Santé Daigneault-Gauthier demande l'autorisation de passer sur le territoire d'Upton, dans le cadre de l'événement;

CONSIDÉRANT QUE la Fondation Santé Daigneault-Gauthier souhaite utiliser dans son parcours cycliste les chemins suivants;

- le rang de la Chute;
- le rang de la Carrière;
- la rue ST-Éphrem;
- la rue Sacré-Cœur;
- la rue Lanoie;
- le rang du Carré;
- la route Joubert;

CONSIDÉRANT QUE la Fondation demande l'aide du Service de sécurité incendie afin de veiller à la sûreté des cyclistes lors de leur passage dans la municipalité;

CONSIDÉRANT LA demande de commandite reçue de la Fondation Santé Daigneault-Gauthier pour le défi cycliste;

CONSIDÉRANT LA Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton;

EN CONSÉQUENCE, IL EST proposé par Barbara Beugger, appuyé par Éric Jodoin

ET RÉSOLU :

QUE ce conseil autorise la Fondation Daigneault-Gauthier à passer sur le territoire lors de son événement Défi cycliste qui aura lieu le 9 juin prochain;

QUE la présente résolution ne dispense pas la Fondation d'obtenir toute autre autorisation qui pourrait être requise notamment auprès de la Sûreté du Québec, poste de la MRC d'Acton;

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

QUE le Service de sécurité incendie soit présent pour veiller à la sûreté des cyclistes lors du Défi cycliste qui aura lieu le 9 juin prochain;

QUE la Municipalité d'Upton souhaite à la Fondation que cet événement soit un franc succès.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

8.2 Inauguration du Parc Léo Joubert

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a obtenu l'approbation de la Commission de toponymie pour la modification du nom du parc McEvilla par parc Léo Joubert;

CONSIDÉRANT QUE l'inauguration du parc aura lieu samedi le 25 mai 2024;

CONSIDÉRANT QUE cette inauguration représente une occasion unique de célébrer l'officialisation du nom de cet espace vert public, créant ainsi un lieu de détente et de rassemblement pour les résidents de la municipalité;

CONSIDÉRANT LE souhait de la famille d'installer une plaque commémorative;

CONSIDÉRANT LA soumission reçue de l'entreprise Enseignes Dumas pour la plaque commémorative d'un montant de 698 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE d'autres frais peuvent être ajoutés pour réserver des équipements pour l'inauguration du parc;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Barbara Beugger, appuyé par Kelly Huard

ET RÉSOLU :

QUE soit autorisée la tenue de l'inauguration du parc Léo Joubert le 25 mai 2024;

QUE soit accepter la soumission de l'entreprise Enseignes Dumas au montant de 698 \$, plus les taxes applicables;

QUE soit autorisée l'installation d'une plaque commémorative « Léo Joubert » au Parc Léo Joubert en l'honneur de ce dernier;

QUE cette résolution abroge la résolution numéro 232-06-2023 ainsi que la résolution numéro 269-07-2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

8.3 Autorisation et appui financier – Événement commémoratif – Parc Léo Joubert

CONSIDÉRANT QUE la famille Joubert souhaite organiser un événement commémoratif après l'inauguration du parc Léo Joubert, le 25 mai 2024, permettant aux proches de Léo Joubert et à la population de se recueillir, de lui rendre un dernier hommage et remercier la communauté pour son soutien;

CONSIDÉRANT QUE la famille demande l'autorisation pour l'utilisation du Parc Léo Joubert et sollicite un appui financier de la Municipalité pour contribuer à l'organisation de cet événement commémoratif;

CONSIDÉRANT QUE le montant requis pour cet appui financier s'élève à 800 \$, auxquels s'ajoutent les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT QUE d'autres frais liés à l'organisation de l'événement pourraient également être nécessaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Kelly Huard, appuyé par Claude Larocque

ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité accepte l'appui financier de la famille Joubert pour l'organisation de l'événement

commémoratif, pour un montant total de 800 \$, plus les taxes applicables sur présentation des pièces justificatives;

QUE soit également autorisée la tenue d'un événement organisé par la famille Joubert au parc « Léo Joubert »;

QUE la famille Joubert doit remettre le terrain du parc dans un état de propreté et respecter les termes du contrat de location gratuite;

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

8.5 Nomination d'un représentant pour le soccer

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité fait partie de l'Association de soccer mineur d'Acton Vale (ASMAV) pour la saison d'été 2024;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un(e) représentant(e) de la Municipalité pour intervenir avec l'ASMAV;

EN CONSÉQUENCE, IL EST proposé par Éric Jodoin, appuyé par Kelly Huard,

ET RÉSOLU :

QUE soit nommée Madame Nadia Poulin comme représentante de la Municipalité d'Upton;

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

8.6 Augmentation des tarifs d'inscriptions au soccer mineur - ASMAV

CONSIDÉRANT QUE l'Association de Soccer Mineur Acton Vale (ASMAV) fait face à des coûts croissants liés à l'organisation des activités de soccer mineur,

CONSIDÉRANT QUE l'ASMAV cherche à maintenir et améliorer la qualité des services offerts aux joueurs et aux familles,

CONSIDÉRANT QUE l'ASMAV a besoin de fonds supplémentaires pour couvrir les dépenses liées à l'achat d'équipements sportifs, à l'embauche d'entraîneurs qualifiés, à la location de terrains et à l'organisation de tournois,

CONSIDÉRANT QUE les tarifs d'inscription actuels ne suffisent pas à couvrir ces frais supplémentaires,

CONSIDÉRANT QUE l'ASMAV présente des nouveaux tarifs comme suit :

Catégories	Prix	Coût Parent	Coût ville
Catégorie récréative U4	150 \$	60 \$	90 \$
Catégorie récréative U6 à U16	250 \$	100 \$	150 \$
Catégorie compétitive	430 \$	180 \$	250 \$

EN CONSÉQUENCE, IL EST proposé par Claude Larocque, appuyé par Mathieu Beaudry

ET RÉSOLU :

QUE Le conseil municipal appuie et approuve l'augmentation des tarifs d'inscription au soccer proposée par l'ASMAV;

QUE Cette augmentation entrera en vigueur dès la prochaine période d'inscription pour la saison de 2024;

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

9. Affaires diverses

10. Période de questions

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

11. Certificats de disponibilités des crédits - C-03/24

Conformément aux dispositions du règlement 2019-321 concernant les règles de contrôle et suivi budgétaire, je, soussignée, Lyne Rivard, directrice générale et greffière-trésorière certifie par les présentes que la Municipalité dispose des crédits nécessaires pour acquitter les dépenses autorisées par le conseil à la présente séance et, si requis, est autorisée à faire les transferts budgétaires parmi les comptes du grand livre pour couvrir lesdites dépenses.

Les dépenses seront payées à même le compte d'opération ou si requis, à partir de la marge de crédit.

UPTON

Ce 5 mars 2024

12. Clôture de la séance

ATTENDU QUE tous les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

EN CONSÉQUENCE, IL EST proposé par Kelly Huard, appuyé par Éric Jodoin

ET résolu de clore la séance à 20h42.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

Lyne Rivard
Directrice générale
et greffière-trésorière

Robert Leclerc
Maire

Recherche de personnels saisonniers — Été 2024

La Municipalité recherche activement des préposés aux prêts d'équipements nautiques (3 postes).

Offre d'emploi

Préposé aux prêts d'équipement nautique
(3 postes)

Description sommaire :

Sous les directives de la direction générale, le préposé pour le prêt d'équipements nautiques effectue la location des équipements nautiques aux visiteurs. Le site de location se trouve au Théâtre de la Dame de Cœur.

Responsabilité :

- Entretien général du site et des équipements;
- Surveiller adéquatement le site et les infrastructures;
- Répondre aux demandes d'informations des visiteurs;
- Remplir les rapports quotidiens (statistiques de participation, revenus et autres);
- Assurer la gestion du prêt de matériel (kayaks, planches à pagaie et autres);
- Faire appliquer les règlements en vigueur sur le site et assurer la sécurité;
- Exécuter d'autres tâches connexes.

Exigences :

- Avoir 16 ans avant le début de l'emploi;
- Se soumettre au processus de vérification des antécédents judiciaires;
- Détenir une formation de premiers soins valide (un atout);
- Être capable d'exécuter des tâches physiques.

Horaire de travail

- Durée de l'emploi : du 27 mai au 23 août 2023
- Environ 35 heures semaine à partir de fin mai jusqu'à la fin août
- Les horaires peuvent varier hebdomadairement selon la température.

Conditions salariales :

Durée de l'emploi : du 27 mai au 23 août 2023
 Salaire à discuter

Avant le 18 avril 13 h, nous vous invitons à envoyer votre curriculum vitae à l'adresse courriel suivante info@upton.ca

La Municipalité d'Upton souscrit au principe d'égalité d'accès à l'emploi. Nous communiquerons seulement avec les candidats retenus pour l'entrevue. À noter, le masculin a été utilisé dans l'objectif d'alléger la lecture.





RÉGIE
INTERMUNICIPALE
d'Acton et des Maskoutains

UN SURPLUS DE MATIÈRES ORGANIQUES?

Le bac brun
et l'une des
options
suivantes :



Petite
poubelle
ronde avec
poignées



Sac
à feuilles
en papier



Bac gris
sans déchet,
clairement
identifié



www.riam.quebec
450 774-2350



RÉGIE
INTERMUNICIPALE
d'Acton et des Maskoutains

PREMIÈRE COLLECTE DE GROS REBUTS 2024

30 avril 2024



Les gros rebuts doivent être placés de façon ordonnée, en bordure de rue et avant 7 h le matin de la collecte.

Les amoncellements de petits déchets ne seront pas ramassés.

Saviez-vous que les encombrants collectés sont envoyés à l'enfouissement ?
Pensez à les donner, les vendre en ligne ou les déposer dans un écocentre !

Encombrants acceptés:

Tables, chaises, cuisinières, canapés, lits, bureaux, laveuses, sécheuses, toilettes, évier, jouets et équipements sportifs volumineux, tapis attachés, etc.

Résidus refusés:

Résidus domestiques dangereux, pneus, pierres, résidus agricoles, matériaux de construction, pièces de véhicules, appareils de réfrigération, amas de petits rebuts, béton, boîtes de carton.



www.riam.quebec
450 774-2350



RÉGIE
INTERMUNICIPALE
d'Acton et des Maskoutains

CECI N'EST PAS UN POISSON D'AVRIL!

Retour de la
collecte
hebdomadaire
des bacs bruns
le 1er avril !

AUCUN
sac de plastique,
même compostable
ou biodégradable
n'y est accepté !



www.riam.quebec
450 774-2350



Tu...

... es dynamique,
autonome et
responsable?

... aimes travailler
à l'extérieur
auprès du public?

... es disponible
les fins de
semaines?

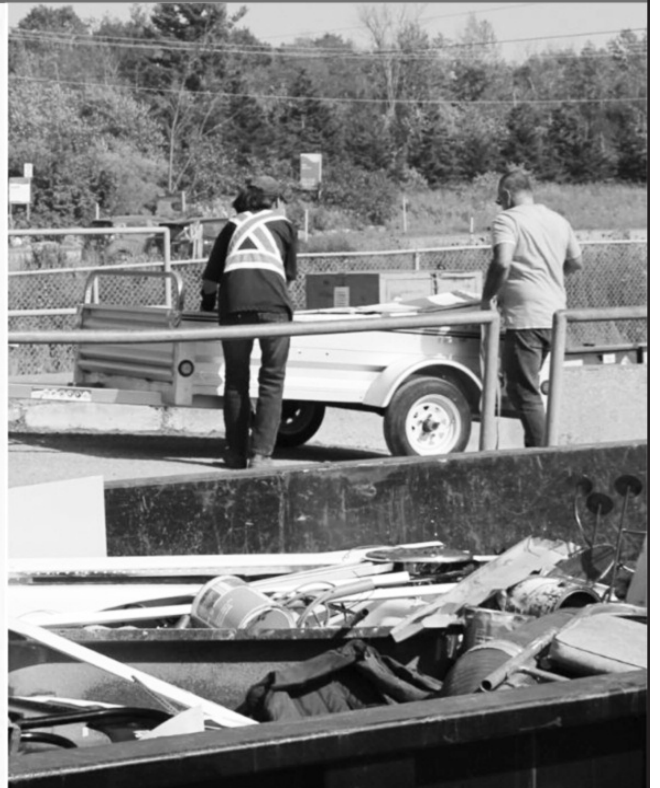
Tu as à coeur l'environnement

Deviens préposé(e) à l'écocentre

**de Saint-Hyacinthe ou
d'Acton Vale**



RÉGIE
INTERMUNICIPALE
d'Acton et des Maskoutains



Horaire :

Samedis et dimanches
Du 13 avril au 24 novembre 2024

Salaire :

19,97 \$/heure

Responsabilités :

- Accueillir, diriger et informer les utilisateurs
- Surveiller les entrées et sorties
- Évaluer le type et le volume des matières apportées
- Faire respecter les normes de sécurité
- Assurer la propreté des lieux en tout temps

Transmets ton c.v. au:

dgriam@iam.quebec
2090, rue Cherrier, Saint-Hyacinthe, (Québec), J2S 8R3

Des questions ? 450 774-2350



*Ma paroisse j'y crois
et je la soutiens*

**COMMUNAUTÉ CHRÉTIENNE
DE ST-ÉPHREM**



Lampe du sanctuaire

Semaine 7 avril Simone Maynard
Semaine du 14 avril Rachel Gaumond
Semaine du 21 avril Lucile Savoie
Semaine du 28 avril Françoise

Upton, messe du mercredi 3 avril à 8h30

Jean-Noël Chicoine X Assistance aux funérailles
Mariette Cournoyer X Assistance aux funérailles

Dimanche le 7 avril à 10h

Thérèse Gingras X Danielle M. et Réal Gingras
Jean-Noël Chicoine X Louise
Jean-Claude Courchesne 3e anniversaire X
Marie Savoie
Martial Savoie X Carole et Martin
Olivette Bélanger et Simon Bruneau X Aline
et Claude
André Gaumond X Rachel et les enfants
Maryse Cabana X Ses parents
Manon Savoie X Assistance aux funérailles
Pauline Mageau X Assistance aux funérailles
Famille Dion et Phaneuf X Andréa Dion Phaneuf
Rachel et Jean-Paul Joubert X Leurs enfants

Upton, messe du mercredi 10 avril à 8h30

François Bienvenu X assistance aux funérailles
Denise Lambert X assistance aux funérailles

Dimanche le 14 avril à 9h Liturgie de la parole

Upton, messe du mercredi 17 avril à 8h30

Fernande Guilbert X assistance aux funérailles
Laurence Savoie X Yolande Laramée

Samedi le 20 avril à 16h

Martial Savoie X Louise St- Laurent
Irène Caouette X Geneviève
Gratien et Gertrude Théroux X Andrée et Alain
Germaine Maynard X Yolande Laramée

Upton, mercredi le 24 avril à 8h30

Adolphe Gilson X assistance aux funérailles
Réjean Cloutier X assistance aux funérailles

Dimanche le 28 avril à 10h

Martial Savoie X Annie Caouette et Michel
Marie-Ange Herzet X Élisabeth
Marcel Viens X Véronique
Monique Duhaime X Son époux
Manon Savoie X Assistance aux funérailles
Maurice Royer X Famille Martial Savoie
Marcel Gauthier X Son épouse et ses enfants
Evelyne Jodoin X Assistance aux funérailles
Ronald Bruneau X Assistance aux funérailles
Antoinette Bergeron et Jacques Larue X
Robert Leclerc

BIBLIOTHÈQUE

ADULTES

TITRE	AUTEUR
Les os de la méduse T.2 des enquêtes de Bonneau et Lamouche (Roman policier)	J.L. Blanchard B639.1
Les Héritières de Löwenhof T.2 Le secret de Mathilda (Roman historique)	Corina Bomann B695
Ce que je sais de toi (Roman)	Éric Chacour C431
L'enragé (Roman historique)	Sorj Chalandon C436
En plein cœur de Saturne (Roman)	Marie-Christine Chartier C486
Tant qu'il y aura des oiseaux Suite de Mon fol amour (Roman)	Dominique Demers D376
Les Vertueux (Roman historique)	Yasmina Khadra K45
Les secrets de la femme de ménage T.2 (Suspense/intrigue)	Freida McFadden M143
Les héritiers de la Calder Wood T.1 La dame de compagnie (Roman)	Marylène Pion P662
Nuit d'été (Roman fantastique)	Dan Simmons S592

JEUNESSE

TITRE	AUTEUR/COLLECTION
Ne touche jamais Une licorne	Coll. P'tits génies P489
Zac et Zazou Font un spectacle	Éd. Auzou A944
Les Dragouilles Les bleues de New York	Maxim Cyr et Karine Gottot BDJdra
Les Légendaires origines T.2 Jadina	Sobral et Nadou 741
L'Agent Jean! L'ADN de l'impossible	Alex A. 741
Assassination classroom	Yusei Matsui M434
Je suis un livre	Roger Hargreaves H279
Moi, j'agis pour ma planète	Larousse jeunesse dj577
Cherche et trouve Savane	Ed. Coup d'oeil C856
Dinosaures en action!	Geronimo Stilton 741



INFORMATIONS MUNICIPALES

STATIONNEMENT DANS LES RUES

À partir du 31 mars 2024 jusqu'au 15 novembre 2024 inclusivement, vous pouvez vous stationner dans les rues sur le territoire de la Municipalité sauf aux endroits où il y a des panneaux l'interdisant.

LES ABRIS TEMPORAIRES JUSQU'AU 15 AVRIL!

Nous vous rappelons que les abris temporaires (tempo) sont autorisés jusqu'au 15 avril inclusivement. La toile et l'armature doivent être retirées et entreposées.



VOS GOUTTIÈRES SONT-ELLES CONFORMES AUX RÈGLES MUNICIPALES?

Une gouttière est conforme, si elle est déconnectée du drain de fondation (drain français) et que l'eau se déverse à au moins 150 cm du bâtiment. De plus, l'eau doit se déverser sur une surface perméable en évitant le ruissellement vers la rue. Si vous avez rangé votre baril récupérateur d'eau ou vos rallonges pour l'hiver, n'oubliez pas de les remettre en place. Une gouttière débranchée réduit les risques des dommages causés par l'eau, comme des infiltrations et des inondations du sous-sol de votre maison. De plus, le débranchement des gouttières diminue les risques de débordement d'eaux usées à la rivière, ce qui contribue à l'amélioration de la qualité de l'eau des rivières de la région. Pour avoir plus d'informations sur le Programme de gestion écoresponsable des eaux pluviales, consultez la section « Environnement » du site Internet upton.ca.

VENTES DÉBARRAS ANNUELLES

Les ventes débarras gratuites sont autorisées deux fois par année, et ce, à des périodes fixes. Ces fins de semaines de vente s'adressent à tous les résidents de la Municipalité sans frais et sans permis. Pour 2024, les ventes débarras sont autorisées les 25 et 26 mai ainsi que les 24 et 25 août.

PERMIS DE CONSTRUCTION

Veuillez noter qu'il est toujours possible d'obtenir un permis de construction en communiquant avec monsieur Luc Munier, inspecteur en bâtiment, à : inspecteur@upton.ca



SIGNALEMENT NID-DE-POULE

Si vous constatez un nid-de-poule sur votre chemin ou sur le territoire de la Municipalité d'Upton, vous pouvez nous en faire part en nous transmettant un signalement via notre site Internet. Vous n'avez qu'à compléter le formulaire qui se trouve à la page « Services en lignes ». Vous pouvez également nous le signaler par téléphone en composant le 450 549-5611. Merci de votre collaboration!

NORMES DE DISTANCES ENTRE UN SYSTÈME SEPTIQUE ET UN PUIT RÉSIDENTIEL

Selon les articles 7.1 et 7.2 du règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r. 22)

- Lorsque le système est étanche (ex : fosse septique en polyéthylène, en béton, caisson etc.) la distance minimale requise entre ce système et un puit résidentiel est de **15m soit environ 50'**.
- Lorsque le système est non étanche (champs d'épuration, polissage, filtre à sable, etc.) la distance minimale requise entre ce système et un puit résidentiel est de **30m soit environ 100'**.

Toutefois, les technologies d'assainissement étant en évolution depuis ces dernières années, certains systèmes sont qualifiés d'« étanches » même si lors de leur construction ils ont l'apparence, pour une personne non avertie, d'être un système non étanche.

C'est le cas du filtre de désinfection FDI de l'entreprise PremierTech qui est une des solutions proposées par les professionnels en assainissement lorsque le terrain ne peut accueillir un champ d'épuration classique (terrain restreint, sol imperméable)

Dans cette technologie, le filtre FDI est une sorte de champs d'épuration artificiel, amélioré et étanchéifié dans son fond par une membrane.

Lors de la construction on a l'impression que l'installation est un champ d'épuration non étanche alors que c'est en fait un système étanche.

La distance d'installation minimale entre un filtre FDI et un puit résidentiel pourra ainsi être réduite à **15m/50'** plutôt que **30m/100'** puisqu'il est étanche.

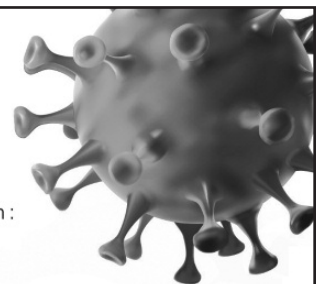
Renseignez-vous auprès d'un professionnel des dispositifs de traitement autonome pour toute information sur les normes applicables à un terrain.

COVID-19

PAS DE RISQUE À PRENDRE

Pour être informé(e) sur l'état de la situation :

Quebec.ca/coronavirus



AVIS IMPORTANT

Il est présentement possible pour les citoyens d'Upton de se procurer gratuitement une trousse de tests rapides de dépistage de la COVID-19

Rendez vous au bureau municipal situé au 810, rue Lanoie pour obtenir une trousse.


Municipalité



Prenez avis que l'assemblée générale annuelle du Club de la FADOQ D'Upton Inc. (M038) aura lieu le 27 avril 2024 à 10 h à la salle communautaire située au 885 rue Lanoie à Upton.

Les portes ouvriront à 9 h 30. Votre présence est très importante car en tant que membre, vous aurez à élire 3 nouvelles personnes pour siéger sur votre conseil d'administration.

Pour ceux qui désirent s'impliquer dans le conseil d'administration, il y a encore des postes vacants.

Il y aura une collation après l'assemblée.

Bienvenue à tous!



PARRAINAGE CIVIQUE CRÉATEUR D'AMITIÉ DEPUIS 40 ANS

Tu veux faire la différence dans la vie d'une personne qui a des capacités différentes des tiennes?

Notre organisme a justement besoin de 8 nouveaux bénévoles qui habitent la MRC pour être chacun judicieusement jumelé à un de nos membres filleuls.

Les duos font simplement des sorties qu'ils choisissent ensemble et ils s'amuse. Viens créer des liens toi aussi! En plus de favoriser la participation sociale des membres, ça va te faire du bien, ainsi qu'à ta communauté! 450 774-8758 parrainagecivique.org



École de rue Altitude



Gratuit !

Pour un parcours scolaire à ton image

- ▶▶ Environ 15 h par semaine
- ▶▶ Français et mathématique présecondaire à secondaire 2
- ▶▶ Activités stimulantes et enrichissantes
- ▶▶ Ambiance amicale et chaleureuse

Contactez Samantha Poulin

☎ 450-546-0311

💬 450-600-3337



@écoléaltitude



intervention-03@cjejohnson.org



Conférence sur *HYDROGÉOMORPHOLOGIE!*

Venez en apprendre plus sur l'évolution des cours d'eau !

Par Sylvio Demers, fondateur de l'entreprise Rivière, M. Demers a œuvré à titre d'agent de recherche en géomorphologie fluviale pendant 10 ans au laboratoire de géomorphologie fluviale à l'UQAR. Il a étudié la turbulence des écoulements et le déplacement des cailloux sur le lit des cours d'eau. Admiratif devant la capacité d'auto-régulation des systèmes fluviaux et de leur résilience, il a aujourd'hui pour ambition de réfléchir à la place des rivières dans nos sociétés, source d'interactions turbulentes d'un autre genre!

Le mercredi 3 avril 19h

390 Rue Notre-Dame

Saint-Hugues

Gratuit

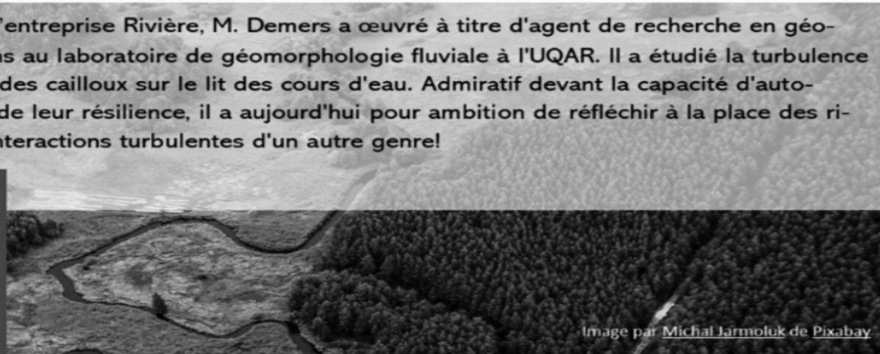


Image par Michal Jarmoluk de Pixabay

La conférence sera suivie de l'assemblée générale annuelle du **Comité de revitalisation de la rivière Chibouet**

Avis de convocation : Projet d'ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Présentation du rapport d'activités et des services offerts par les comités
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle 2023
5. Présentation des états financiers
6. Adoption des modifications aux règlements généraux
7. Nomination du président et du secrétaire d'élection
8. Élection des membres du conseil d'administration
9. Levée de l'assemblée



La conférence est présentée en collaboration avec le Comité pour l'avenir du ruisseau Vandal et le Comité d bassin versant de la rivière Salvail

Information : 450 774-3141, poste 3159 ou sectechniques@mrcdesmaskoutains.ca | Facebook : [Comités de bassin versant maskoutains](#)

Conférence sur *LA BANDE RIVERAINE*

Venez vous inspirer pour aménager VOTRE bande riveraine selon VOS besoins!

Par Mme Florence Pomerleau-Lacasse, agronome de formation sera présente pour élaborer en détails les rôles de la bande riveraine végétalisée et présentera différents types d'aménagements qui ont démontré des résultats concluants pour les propriétaires. Elle répondra à toutes vos questions et déconstruira certains mythes.

Le mardi 23 avril 19h

Salle communautaire de
Saint-Valérien-de-Milton

1384 rue Principale

Gratuit



La conférence sera suivie de l'assemblée générale annuelle du **Comité de la rivière Noire**

Avis de convocation : Projet d'ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Présentation du rapport d'activités et des services offerts par les comités
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle 2023
5. Présentation des états financiers
6. Adoption des modifications aux règlements généraux
7. Nomination du président et du secrétaire d'élection
8. Élection des membres du conseil d'administration
9. Levée de l'assemblée



La conférence est présentée en collaboration avec le Comité bassin versant du ruisseau Corbin.

Information : 450 774-3141, poste 3159 ou sectechniques@mrcdesmaskoutains.ca | Facebook : [Comités de bassin versant maskoutains](#)



OFFRE D'EMPLOI

Aide-animatrices /
Aide-animateurs du camp de jour

Description sommaire :

Sous la supervision de la coordinatrice du Regroupement récréatif d'Upton et la responsable de camp de jour, la personne aide l'animatrice / animateur auquel il est jumelé à planifier et animer les activités. Son travail est principalement d'assister les animatrices / animateurs. Elle doit veiller la sécurité des enfants sous la supervision du responsable et les animatrices / animateurs.

Responsabilités :

- Assister l'animateur avec qui tu fais équipe ;
- Animer les activités et les sorties ;
- Veiller à la sécurité et au bien-être des enfants ;
- Maintenir le respect des règlements et des procédures en vigueur ;
- Assister aux formations ;
- Participer aux réunions d'équipe.

Exigences :

- Être un étudiant âgé de 15 ans ;
- Avoir une expérience pertinente avec les enfants ;
- Formation DAFA ou substituée (un atout)
- Posséder un certificat de secourisme (un atout).

Compétences recherchées :

- Faire preuve d'autonomie, sens des responsabilités et jugement ;
- Être dynamique, créatif et avoir du leadership ;
- Avoir une capacité à gérer des situations difficiles et à travailler en équipe ;
- Posséder d'excellentes habiletés de communications et de relations interpersonnelles.

Conditions de travail

- Durée de l'emploi : du 25 juin au 16 août 2024
- Être disponible pendant toutes les semaines du camp (entre 7h et 18h)
- Salaire à discuter

*Envoyez votre C.V. à : rrupton2023@gmail.com